



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 avril 2010
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2010

1-4 juin 2010

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Géorgie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays (DPP) concernant la Géorgie est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global qui s'élève, pour la période 2011-2015, à 3 750 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 25 300 000 dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2010/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, conjointement avec le tableau des résultats, au plus tard six semaines après l'examen du descriptif de programme de pays à la session annuelle du Conseil d'administration. Le descriptif de programme de pays révisé sera ensuite soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2010.



Données de base†

(2008, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	1,0
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	30
Insuffisance pondérale (modérée et grave, en pourcentage, pour 2005)	2 ^a
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, pour 2006)	23 ^b
Taux de fréquentation de l'enseignement primaire (pourcentage net, garçons/filles, pour 2007)	95/92
Élèves du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (en pourcentage, pour 2004)	100
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (en pourcentage, pour 2006)	99
Utilisation de services d'assainissement adéquats (en pourcentage, pour 2006)	93
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage, pour 2007)	0,1
Enfants qui travaillent (enfants de 5 à 14 ans, en pourcentage, pour 2005)	18
RNB par habitant (en dollars des États-Unis)	2 470
Enfants d'un an ayant reçu le vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (en pourcentage)	92
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage)	96

† On trouvera des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes à l'adresse ci-après : www.childinfo.org/.

^a Norme OMS de croissance de l'enfant.

^b L'estimation OMS/UNICEF/FNUAP et Banque mondiale pour 2005 corrigée afin de tenir compte des erreurs de classification et de non-déclaration des décès maternels s'établit à 66 pour 100 000 naissances vivantes. Voir http://www.childinfo.org/maternal_mortality.html

La situation des enfants et des femmes

1. La Géorgie a accompli d'importants progrès dans les domaines de la promotion de la bonne gouvernance, du renforcement des institutions et de la croissance économique. Le pays a connu une croissance annuelle en termes réels du produit intérieur brut (PIB) atteignant 7,8 % pour atteindre un revenu national brut par habitant de 2 470 dollars des États Unis en 2008, contre 1 060 dollars en 2004.

2. La crise économique mondiale et le conflit armé de 2008 ont entraîné une contraction économique de 10 % au cours des deux premiers trimestres de 2009. Depuis, l'économie a commencé à se redresser lentement, mais devrait connaître globalement une croissance négative. L'investissement direct étranger comme les envois de fonds ont diminué. Le taux de chômage est passé de 13,3 % en 2007 à 16,5 % en 2008 et le chômage a frappé surtout les jeunes qui, en tant que groupe, ont connu un taux de chômage de plus du double de la moyenne nationale. Le conflit armé de 2008 a été ressenti bien au delà de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, en Géorgie¹, et a entraîné d'importants déplacements de population. Environ 30 000 personnes sont toujours déplacées dans leur pays à ce jour. Les engagements de donateurs internationaux au lendemain du conflit armé ont constitué d'importantes contributions pour permettre au gouvernement de relever ces défis.

¹ Résolution 63/307 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 9 septembre 2009, intitulée « Situation des personnes déplacées et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/ Ossétie du Sud (Géorgie) ».

3. La Géorgie a apporté ces cinq dernières années d'importantes améliorations dans l'exercice de leurs droits par ses enfants. Les progrès sont évidents en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, d'après les estimations des Nations Unies, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombé de 47 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 30 pour 1 000 naissances vivantes en 2008. Le taux de mortalité chez les nouveau nés a régressé de 41 à 26 au cours de la même période. On relève une tendance positive similaire pour le taux de mortalité maternelle. Selon les statistiques nationales, le pays est en voie de réaliser l'éducation primaire universelle et d'assurer l'accès à de l'eau potable salubre et à des installations sanitaires suffisantes.

4. Malgré la croissance économique récente, une fraction importante de la population vit sous le seuil de pauvreté. L'estimation de la pauvreté menée par la Banque mondiale en 2009 a conclu que 23,7 % de la population géorgienne étaient pauvres, et que 9,3 % étaient extrêmement pauvres. Chez les enfants, les niveaux de pauvreté sont plus élevés que la moyenne nationale : ils s'élèvent à 28 %, ce qui correspond à 280 000 enfants. Les familles qui comptent quatre enfants ou plus sont particulièrement vulnérables : la pauvreté y est plus répandue (44 % sont pauvres) et plus extrême. Les effets de la crise économique mondiale et du conflit armé de 2008 sont difficiles à estimer, s'agissant de la pauvreté des enfants. Toutefois, l'estimation de la pauvreté de 2009 prévoit que le taux total de pauvreté augmentera, passant de 23,7 % à 27,1 %. Le nombre de personnes qui bénéficient du programme d'aide sociale ciblée est passé de 400 000 à 460 000 entre janvier et juin 2009. Une grande réforme du système de protection sociale est en cours, centrée en particulier sur l'extension de la couverture de l'aide sociale sous condition de ressources et reliant celle-ci à d'autres prestations comme les chèques soins de santé. Bien que des signes encourageants indiquent que plus de ressources sont acheminées vers les ménages pauvres par le biais du régime d'aide sociale ciblée instauré en 2006, un effort majeur est nécessaire pour renforcer la capacité du système de protection sociale à couvrir l'ensemble de la population vulnérable.

5. Il est possible de faire davantage pour développer encore les mesures en faveur des enfants. Outre le problème général de la pauvreté des enfants, il subsiste deux défis interconnectés supplémentaires à relever, s'agissant de garantir les droits des enfants et des femmes : l'inclusion sociale et les lacunes dans les systèmes et les capacités d'exécution des services.

6. L'inclusion sociale demeure un défi de taille. Dans ses remarques finales en 2008, le Comité des droits de l'enfant a noté qu'en dépit des garanties constitutionnelles et autres, le principe de non discrimination n'est pas entièrement respecté en pratique pour certaines catégories d'enfants. Il s'agit notamment des enfants qui appartiennent à des minorités, des enfants handicapés, des enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile, des enfants déplacés dans leur propre pays, des enfants de familles défavorisées, des enfants qui vivent ou travaillent dans la rue, des enfants dans le système judiciaire pour les jeunes, et des enfants qui vivent dans des zones rurales ou reculées. Un exemple de la disparité entre les zones rurales et les zones urbaines est le fait que la proportion des personnes en situation de pauvreté dans les zones rurales atteint 30 %, contre 18 % dans les zones urbaines. L'écart entre les zones urbaines et les zones rurales en ce qui concerne l'éducation des enfants s'est creusé. Près des deux tiers des enfants de 3 à 4 ans des zones urbaines fréquentent l'enseignement préscolaire, contre un quart seulement des

enfants des zones rurales. Les enfants du groupe ethnique des Azéris ont un niveau de mortalité double environ de celui des enfants du groupe ethnique géorgien.

7. La stigmatisation et la discrimination importantes qui entourent les enfants handicapés contribuent à leur exclusion et à leur isolement systématiques. Sept pour cent seulement des établissements préscolaires comptent des enfants qui ont des besoins particuliers. Il n'existe pas de données sur les causes de handicap en Géorgie, pays caractérisé par un passé de diagnostics incorrects posés à la naissance, qui datent d'une période antérieure où la Géorgie faisait partie de l'Union soviétique. Ce problème est à présent résolu par le développement des capacités sous la direction du Centre de développement de l'enfance, inauguré en 2008. Les enfants handicapés qui ont accès à l'apprentissage sont souvent séparés des autres dans les écoles ordinaires.

8. Le nombre d'enfants qui vivent en institution a diminué considérablement, de 5 200 en 2004 à 2 300 en 2008. On estime que 1 200 autres enfants vivent dans des institutions privées gérées par des organisations non gouvernementales et par l'Église orthodoxe géorgienne. Quatre vingt dix pour cent des enfants dans les institutions résidentielles ont un parent survivant. Les principales causes d'admission sont la pauvreté et le handicap. Il n'existe pas de mécanisme national d'orientation pour la protection de l'enfance. Le nombre de travailleurs sociaux est en augmentation, mais ils restent trop peu nombreux et ne possèdent pas de formation suffisante. On estime que, dans les quatre principales villes, 1 050 enfants, presque tous des garçons, vivent et/ou travaillent dans la rue. Quelque 60 % d'entre eux à Tbilissi sont d'origine rom. Les problèmes connexes en matière de protection sont la violence familiale et fondée sur le sexe ainsi que la violence envers les enfants dans les écoles.

9. La prévalence du VIH/sida est faible en Géorgie : on estime à 0,1 % de taux de prévalence du VIH chez les adultes de 15 à 49 ans. Les statistiques officielles signalent 2 005 cas d'infections par le VIH à la fin de 2009. En 2008, l'ONUSIDA estimait que le nombre réel de cas s'établissait à 4 000. Les toxicomanes intraveineux représentent 59,7 % des infections. Près des deux tiers du nombre estimé de 40 000 toxicomanes intraveineux ont commencé à utiliser des drogues entre 15 et 19 ans. Le Gouvernement géorgien a élaboré une réponse nationale multisectorielle au VIH/sida, avec l'aide du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

10. Le second défi majeur est celui des lacunes dans les systèmes et les capacités d'exécution des services. Les affectations au budget du secteur social restent globalement insuffisantes : seul 1,6 % du PIB est affecté à la santé, et 2,8 % à l'éducation. Afin d'améliorer les résultats dans le domaine de la santé, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la santé publique et la nutrition, la promotion de la santé et la communication, et la prévention des maladies. L'accès aux infrastructures sanitaires de base par zone géographique est certes bon et une fraction importante de la population est couverte par le truchement des prestations nationales de santé et/ou des chèques médicaux (673 000 personnes en 2007, et 900 000 en 2009), mais il demeure que les trois quarts de la population ne sont pas couverts par une forme quelconque d'assurance maladie. Augmenter les tickets modérateurs pour les soins de santé constitue un obstacle aux services de santé de base. Pour réduire davantage la mortalité infantile, il est nécessaire de redoubler

d'efforts pour garantir la qualité des services néonataux. Les déficiences en micronutriments sont largement répandues.

11. La Géorgie a une longue tradition dans le domaine de l'éducation : les taux de fréquentation de l'enseignement primaire et secondaire sont élevés, de même que les taux d'alphabétisation. Cela dit, le taux de fréquentation de l'enseignement préscolaire ne dépasse pas 49 %. Les enfants qui ne fréquentent pas l'enseignement préscolaire risquent plus que les autres de ne pas déployer entièrement leurs potentialités et de connaître des difficultés d'apprentissage, la violence et les problèmes sociaux. La qualité de l'enseignement reste un problème. Plusieurs études récentes montrent que les enfants de l'école primaire en Géorgie ont des résultats comparativement faibles dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences, par rapport aux autres enfants de la région. Pour le gouvernement, un défi majeur consiste à veiller à ce que le système éducatif prépare correctement les jeunes au marché du travail et contribue à augmenter le taux d'emploi des jeunes.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente (2006–2010)

Principaux résultats obtenus

12. Le programme de coopération 2006–2010 avait principalement pour but de renforcer les processus de réforme nationaux et de contribuer à l'exercice effectif des droits de l'enfant de grandir en bonne santé et correctement nourri dans un environnement attentif et épanouissant et dans une famille qui n'exclut personne.

13. Le gouvernement a mis en œuvre de vastes réformes du système de santé. En 2007, par exemple, des modifications ont été apportées à la loi de 1997 sur les soins de santé en vue d'assurer la conformité des services avec des lignes directrices et des protocoles cliniques fondés sur des éléments probants qui correspondent aux normes internationales. Ces modifications ont été adoptées avec le soutien de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF se concentrant sur la santé périnatale. En 2010, le gouvernement, l'UNICEF le Conseil de la santé génétique ont établi un partenariat stratégique avec le Centre médical Chaïm Sheba, une institution médicale israélienne, afin d'assurer le développement systématique et permanent des capacités des services néonataux. Les taux de vaccination restent élevés dans tout le pays. La proportion de femmes enceintes qui assistent à au moins quatre visites de soins prénatals est passée de 60 à 70 %. Toutes les femmes enceintes porteuses du VIH ont reçu un cours complet sur la prophylaxie antirétrovirale, qui a réduit le risque de transmission de la mère à l'enfant.

14. Une nouvelle Alliance pour le développement de la prime enfance créée avec l'aide l'UNICEF et composée de parlementaires, d'experts scientifiques et d'acteurs de la société civile a assuré l'adoption du Plan d'action stratégique national 2007-2009 pour le développement de la prime enfance et a permis la création du premier centre de développement de l'enfant en Géorgie, consacré à la promotion des pratiques positives en matière d'éducation et de prise en charge des enfants aux niveaux de la famille et de la communauté par une approche intégrée du développement de la prime enfance.

15. Le Gouvernement a rendu prioritaire la protection de l'enfance et a adopté le Plan d'action 2008-2001 pour le bien être des enfants, qui décrit les domaines d'intervention essentiels pour la réforme du système d'aide à l'enfance. Le plan d'action introduit une nouvelle phase dans le processus de réforme de l'aide à l'enfance : le passage à un système où les enfants vulnérables et exposés aux risques sont pris en charge avant que l'éclatement de la cellule familiale ne se produise. Un effort ciblé et soutenu autour de la question de la désinstitutionalisation a produit un recul de 52 % du nombre d'enfants vivant en institution. Le regroupement familial a été une priorité et le placement en famille et la tutelle formels fonctionnent désormais comme solutions de substitution au placement en institution. Le rôle de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de l'Agence américaine pour le développement international ainsi que des partenaires essentiels comme *Save the Children*, *EveryChild*, *First Step Georgia* et *World Vision* a été vital pour le processus de réforme.

16. Le travail social en tant que profession s'est fortement développé. Les principaux partenaires des efforts visant à promouvoir le travail social, outre les partenaires gouvernementaux, sont l'Association géorgienne des travailleurs sociaux et l'Université d'État de Tbilissi. En 2000, il n'y avait que 18 travailleurs sociaux; aujourd'hui, ils sont près de 200 qui travaillent dans 53 équipes de travail social dans tout le pays. Deux universités proposent à présent des diplômes dans le domaine du travail social, et il existe également une formation d'adjoint d'enseignement. Une étude de 2007 a constaté que les 86 % des enfants adressés à un travailleur social ont pu continuer de vivre avec leur famille, que 13 % ont été placés dans des familles de substitution et qu'un pour cent seulement a été placé en établissement résidentiel.

17. Une stratégie nationale globale sur la justice et les jeunes a été adoptée en 2009 dans le cadre plus large de la réforme de la justice pénale. Les politiques officielles qui étaient en conflit avec la protection de l'enfance dans ce domaine ont été abandonnées. Le traitement des jeunes délinquants s'est amélioré, en particulier dans les établissements correctionnels et de détention. La nomination et la formation de juges et de procureurs spécialisés ont été institutionnalisées. Les réformes et le renforcement des capacités du système sont dus aux efforts combinés du gouvernement, de *Penal Reform International*, de l'Association du barreau géorgien et d'autres acteurs clefs, avec l'aide de l'Union européenne et du Gouvernement des Pays Bas. L'UNICEF a joué un rôle pivot en réunissant les partenaires qui travaillent dans le secteur, en fournissant une assistance technique et en facilitant le dialogue avec les pouvoirs publics.

18. En 2009, une évaluation menée en temps réel a conclu que 73 000 enfants affectés par le conflit armé de 2008 ont pu entamer la nouvelle année scolaire en octobre 2008 grâce à un programme « retour à l'école » coordonné par le Ministère de l'éducation et des sciences avec le soutien de l'UNICEF. Les efforts du gouvernement pour prévenir les épidémies et la malnutrition parmi les 130 000 personnes déplacées dans leur propre pays ont été soutenus par l'UNICEF grâce à son rôle de coordination globale dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, d'une part, et de la nutrition des enfants, d'autre part. Quatre vingt quatre communautés affectées ont créé des espaces interorganisations « amis des enfants ». Outre les organisations des Nations Unies, les partenaires essentiels de la réponse humanitaire sont *Save the Children*, le

Comité international de secours, le Conseil norvégien pour les réfugiés, Action contre la faim, *World Vision* et le Comité de secours méthodiste.

Enseignements tirés

19. Le processus national de réforme en cours et la politique de voisinage de l'Union européenne appliquée à la Géorgie, ont offert des possibilités de faire progresser l'agenda des droits de l'enfant en tirant parti de partenariats essentiels avec l'Union européenne et avec la Banque mondiale et de veiller à ce que les ressources soient mises en commun et que les secteurs de l'aide internationale se renforcent mutuellement. Les initiatives viseront à renforcer les institutions par le développement des capacités en matière de suivi des budgets fondés sur les droits de l'homme et d'activités de sensibilisation. Ce renforcement permettra aux ayants droit de mieux faire valoir leurs droits. Il est salué par le Bureau de l'aide judiciaire, par le parlement et par les groupes de la société civile.

20. Suite à une réévaluation en 2009, la création accélérée de services de soutien pour les jeunes sous probation a contribué à réintégrer des enfants dans leur famille et dans leur communauté. Le gouvernement est déterminé à créer un système d'agents de probation pour les jeunes dans tout le pays, offrant ainsi des possibilités de développer un vaste ensemble homogène de services pour les jeunes vulnérables.

21. La campagne efficace d'enregistrement des naissances menée par l'Office de l'état civil, avec le soutien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'UNICEF, a prouvé l'importance de l'existence de services d'appui caractérisés par une mobilisation sociale soigneusement ciblée qui puisse surmonter les obstacles culturels et traditionnels. La sous utilisation des services de santé et autres, plus que leur disponibilité, est la plus grande contrainte qui pèse sur l'amélioration de la situation des enfants géorgiens, en particulier dans les groupes marginalisés. L'examen à mi mandat 2009 a mis en évidence la nécessité d'augmenter les investissements dans la mobilisation sociale et la communication pour la capacité de développement dans le pays.

Programme de pays pour 2011–2015

Tableau budgétaire récapitulatif

Programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Système intégrés et inclusifs pour les enfants	1 200	20 200	21 400
Politique sociale, contrôle des droits de l'enfance et communication	1 875	5 000	6 875
Coûts intersectoriels	675	100	775
Total	3 750	25 300	29 050

Processus de préparation

22. La préparation du programme a été menée au premier trimestre de 2010 en collaboration avec les principaux homologues du gouvernement et sous la direction du cabinet du Premier ministre. Le processus a été guidé par l'analyse de la situation des enfants de 2009, une évaluation en temps réel de la réponse de l'UNICEF à la crise humanitaire en Géorgie, par l'examen à mi mandat 2009 et par le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) portant sur 2011–2015. La réunion stratégique conjointe pour le PNUAD s'est tenue en février 2010. Les observations du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont été examinées, en particulier celles qui concernent la protection de l'enfance, le milieu familial, et les mesures de placement alternatif et de protection spéciale. Des consultations ont été organisées avec des homologues, des organisations de la société civile, des donateurs et des experts. Les priorités définies par les enfants dans les groupes de recherche d'action participative, les écoles, les communautés et les municipalités ont également influencé le programme proposé.

Composantes, résultats et stratégies du programme

23. Le programme de coopération proposé soutient l'engagement de la Géorgie d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement fixés pour 2015. Il est conçu pour s'attaquer à l'exclusion sociale et aux défauts de capacité ainsi qu'à la question sous-jacente de la pauvreté des enfants. L'objectif global du programme de pays consiste à soutenir les éléments de la réforme gouvernementale en cours qui renforcent l'inclusion et la cohésion sociales en vue de réduire les inégalités entre les enfants et d'accroître les potentialités de développement de leur capital humain et social.

24. Le programme de pays comportera deux composantes qui se renforcent mutuellement : des systèmes intégrés et inclusifs pour les enfants et la politique sociale, et le contrôle et la communication relatifs aux droits de l'enfant. Les programmes contribueront respectivement à l'obtention des résultats suivants d'ici à la fin de 2015 : a) un plus grand nombre d'enfants et de mères bénéficiant de services sociaux de base et de remplacement de qualité (y compris des services intégrés et décentralisés) qui luttent contre certaines disparités précises; et b) les observations non encore concrétisées du Comité des droits de l'enfant (réf. CRC/G/GEO/CO/3) continuent d'être suivies et favorisées.

25. Le résultat de cette première composante du programme contribuera de manière non négligeable à un changement positif de la situation des enfants et des mères par lequel a) 80 % du quintile le plus pauvre sont repris dans le programme de prestations sociales du gouvernement; b) tous les enfants reçoivent un certificat de naissance; c) 50 % des enfants du quintile le plus pauvre fréquentent l'enseignement préscolaire, la proportion de garçons et de filles étant la même; d) 80 % des nouveau-nés reçoivent des soins néonataux essentiels conformes aux recommandations de l'OMS; e) 70 % des enfants qui risquent le placement en institution bénéficient d'autres services; f) la moitié des jeunes délinquants sont dirigés vers des services de prise en charge et de prévention non répressifs.

26. La deuxième composante du programme contribuera à mettre en place une infrastructure de l'État plus réactive pour assurer le suivi des droits de l'enfant en : a) améliorant la fiabilité des systèmes de collecte de données afin de faciliter l'évaluation et le suivi efficaces de la situation des enfants; b) permettant de prendre en compte les meilleurs intérêts de l'enfant dans les processus législatifs et décisionnels, notamment les programmes, les politiques et les processus judiciaires et administratifs; c) augmentant les ressources affectées à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et les disparités pour les enfants; d) renforçant la participation utile de la société civile et des médias au suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant et en améliorant la participation des enfants; e) renforçant la capacité du Centre national pour les droits de l'enfant d'accomplir son mandat.

27. Le programme proposé s'appuie sur les résultats obtenus lors du cycle précédent et est centré sur les domaines du développement de la prime enfance, de l'éducation et de la protection de l'enfance. Il a recours à des stratégies pour lesquelles l'UNICEF possède un savoir faire reconnu et qui peuvent améliorer le processus de réforme engagé par le gouvernement. Le programme appuiera l'élaboration de politiques et de démarches novatrices pour renforcer les systèmes, améliorer l'offre de services et aligner ceux-ci sur les critères et les normes internationaux. L'accent sur la communication pour le développement sera renouvelé, en vue de déclencher des changements positifs de comportement et d'attitudes et de surmonter les obstacles traditionnels et culturels à l'exécution des droits de l'enfant. Les partenariats existants seront renforcés et des alliances nouvelles seront nouées afin de créer des synergies entre programmes, de mobiliser des ressources supplémentaires pour les enfants et de veiller à ce que les préoccupations en matière de droits de l'homme et de parité entre les sexes soient effectivement abordées. Un soutien sera apporté afin de relier les organes de mise en œuvre aux réseaux internationaux, aux bonnes pratiques et aux sources de savoir faire technique, et pour rassembler les partenaires, les décideurs et les autres parties prenantes de tous les secteurs. Une aide sera également apportée pour assurer l'existence de mécanismes de coordination efficaces et de plans d'urgence pour garantir la préparation et la réaction aux situations d'urgence.

Relations avec les priorités nationales et le PNUAD

28. Le programme soutient les priorités des plans et des réformes du gouvernement qui sont exposées dans les Données et orientations de base pour 2008–2011, le Plan d'action 2008–2011 pour le bien être des enfants et le Plan d'action pour la politique de voisinage entre l'Union européenne et la Géorgie. La politique de voisinage de l'Union européenne couvre huit domaines prioritaires, notamment les efforts de diminution de la pauvreté et le développement durable. Les étapes importantes qui ont été identifiées pour réduire les niveaux de pauvreté sont l'adoption de mesures efficaces en matière de pauvreté en vue de réduire le nombre de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté et améliorer la cohésion sociale, notamment des systèmes viables pour l'éducation, la santé et les autres services sociaux et leur accès à tous.

29. Le programme de pays sera une composante essentielle du large partenariat des Nations Unies décrit dans le PNUAD, qui compte trois domaines prioritaires : a) la pauvreté réduite grâce au soutien de la croissance économique et au développement humain; b) le développement démocratique par des systèmes et des processus de gouvernance équilibrés, indépendants, équitables et participatifs à tous

les niveaux, fondés sur les principes de primauté du droit, des droits de l'homme et d'égalité; c) la diminution des pertes, suite aux catastrophes, en vies et en biens économiques et environnementaux des communautés et du pays par une approche préventive et anticipative de la gestion des risques.

Relations avec les priorités internationales

30. Le programme soutient la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement à atteindre pour 2015, ce qui coïncide avec la fin du présent programme de pays. Les principes et les objectifs d'*Un monde digne des enfants* ont également guidé l'élaboration de ce document. Il répond aux autres engagements internationaux de la Géorgie, notamment à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Déclaration d'engagement de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida et à l'initiative de la réforme du système de soins aux enfants, menée par l'UNICEF et les partenaires du gouvernement dans toute la région. Le programme traduit aussi les priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2013.

Composantes du programme

31. **Systèmes intégrés et inclusifs pour les enfants.** Cette composante du programme contribue à veiller à ce que, d'ici à la fin de 2015, un plus grand nombre d'enfants et de mères bénéficient de services sociaux de base et alternatifs de qualité (y compris de services intégrés et décentralisés) qui s'attaquent à certaines disparités précises. La composante du programme traitera également des questions sociales plus larges, comme la pauvreté des enfants, et leur impact sur l'accès aux services et sur la qualité de ces derniers par le biais de la participation des communautés, le soutien à des cadres de politique et le renforcement des systèmes conformément aux normes internationales. Elle se concentre sur un accès équitable à une éducation de qualité, sur les principes de développement du jeune enfant et de santé maternelle et infantile et sur les services de protection sociale et de l'enfance, particulièrement pour les enfants et les familles vulnérables et exclus. Sachant que la pauvreté est une cause principale d'exclusion, le programme produira des informations et des conseils stratégiques concernant les politiques afin d'étendre la portée et l'efficacité des programmes de prestations sociales du gouvernement, qui exclut actuellement 70 % du quintile le plus pauvre.

32. Dans le domaine de l'éducation, le programme se concentrera sur l'élaboration de politiques et de démarches novatrices pour améliorer la qualité de l'enseignement préscolaire et primaire et l'accès à celui-ci et par l'adoption d'écoles « amies des enfants » au niveau primaire. Le programme renforcera la capacité nationale d'améliorer la pertinence de l'enseignement secondaire et de l'apprentissage informel afin d'aligner les compétences et les capacités des jeunes sur les stratégies de développement nationales et de renforcer les possibilités sur le marché du travail. Une assistance technique sera fournie pour veiller à ce que le programme de cours et les méthodes d'enseignements nationaux au niveau de l'école primaire correspondent aux critères internationaux applicables aux écoles « amies des enfants ». Une analyse de la situation guidera l'élaboration, par le gouvernement, d'une politique globale de la jeunesse. À l'intérieur de ce cadre, une aide sera prodiguée pour la création de services pour les adolescents dans les régions

affectées par un conflit armé, pour ceux qui se préparent à quitter la prise en charge en institution, et pour ceux qui sont en conflit avec la loi. Le partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement contribuera à développer l'éducation civique (notamment au changement climatique), à promouvoir des modes de vie sains et à soutenir la mise en place d'un enseignement professionnel.

33. Le programme améliorera encore le savoir faire technique en vue de réduire davantage la mortalité et la morbidité des nouveau nés et des jeunes enfants en renforçant la qualité et l'organisation des services périnataux, y compris les programmes de dépistage néonatal, et l'élaboration et l'application de politiques visant à accroître l'accès aux services, à réduire le montant des tickets modérateurs et à s'attaquer aux obstacles culturels et traditionnels par la promotion de la santé et l'éducation à la santé, et par des mécanismes d'appui pour assurer le suivi des disparités. Le programme élargira sa collaboration avec des partenaires dans le domaine de la nutrition afin de mettre efficacement en œuvre les recommandations de l'enquête nationale de 2009 sur la nutrition. La capacité du gouvernement à communiquer en vue d'un développement axé sur les pratiques en matière de soins aux enfants sera renforcée, l'accent étant mis sur les communautés qui présentent des taux élevés de mortalité et de morbidité infantiles.

34. L'UNICEF coopérera avec l'Agence de développement régional de la distribution de l'eau pour assurer une approche systématique de l'amélioration de l'infrastructure « eau, assainissement et hygiène » (WASH) et garantir l'accès à de l'eau potable salubre et un assainissement et une hygiène suffisants pour les plus vulnérables. Le programme aidera le gouvernement à garantir des normes de base dans toutes les nouvelles infrastructures pour personnes déplacées dans leur propre pays et la coordination entre les partenaires.

35. Compte tenu de la situation spécifique des enfants vulnérables en Géorgie, le domaine de la protection de l'enfance se concentrera sur le renforcement des systèmes de protection sociale et de bien être des enfants par le développement de la politique et l'amélioration des services décentralisés protégeant les enfants et les femmes contre la violence et l'exploitation, aidant les enfants à rester avec leur famille et encourageant les solutions de substitution au placement en institution. Les enfants et leurs familles auront accès aux services grâce au renforcement des systèmes de protection de l'enfance, avec des mécanismes d'orientation et de réponse fonctionnels en place. Le programme continuera de soutenir les efforts en cours du gouvernement en vue de constituer un système judiciaire pour les jeunes qui soit conforme aux normes internationales et comprenne des éléments de prévention, de réorientation et de réadaptation. L'UNICEF fournira une assistance technique au Conseil de coordination interinstitutions de la réforme de la justice pénale, au Ministère de la justice, au Ministère des établissements correctionnels et des affaires juridiques, et au Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales. Cette stratégie définit les rôles des responsables et s'assure que l'incarcération et la privation de liberté ne sont utilisées qu'en dernier ressort.

36. Les composantes **politique sociale, suivi des droits de l'enfant et communication** du programme contribuent à veiller qu'à l'horizon 2015, la Géorgie ait donné suite aux observations essentielles encore pendantes du Comité des droits de l'enfant : améliorer les systèmes de données, aligner la législation sur les meilleurs intérêts de l'enfant, augmenter les ressources affectées à la lutte contre la pauvreté des enfants, et impliquer activement la société civile dans les

recommandations du Comité et dans le signalement, le suivi et la mise en œuvre. Ce deuxième programme élargit le champ de la coopération en aidant le gouvernement et ses partenaires à suivre et à évaluer les activités de développement, à déterminer les choix de politique possibles concernant les filets de sécurité sociale pour les enfants et à améliorer les capacités d'analyse budgétaires et d'augmentations du budget du secteur social en faveur des enfants. La communication pour le développement et les activités de plaidoyer seront orientées vers une meilleure connaissance des problèmes des enfants. Le programme est conçu pour aboutir, à la fin de 2015, à une meilleure information et de meilleures connaissances concernant la situation des enfants et des femmes ainsi que des politiques, des plans sectoriels et des budgets pour les enfants fondés sur des éléments probants.

37. Le programme améliorera la capacité nationale de suivi et d'évaluation en vue d'éclairer l'élaboration de politiques fondée sur des preuves. Le suivi des droits de l'enfant par le soutien au processus de signalement de l'État partie et le développement des capacités des institutions nationales, notamment du Département de la statistique et du Bureau de l'aide judiciaire, sera essentiel pour garantir des rapports de qualité, remis sans retard, sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La dimension de genre sera intégrée en grande partie par la mise à disposition et l'utilisation de données ventilées par sexe.

38. Dans le domaine de la politique sociale, cette composante du programme fournira une assistance technique à la réforme du secteur social et à la formulation de politiques, de stratégies et de budgets ciblés sur les enfants vulnérables et socialement exclus, fondée sur une analyse quantitative et qualitative de données ventilées par sexe et l'examen des politiques dans tous les secteurs sociaux. L'UNICEF coopérera avec l'Agence des services sociaux et les autres partenaires en vue d'assurer que le système de protection sociale et de bien être soit sensible aux besoins des familles avec enfants.

39. Des activités stratégiques de plaidoyer et de communication seront mises en œuvre en vue d'un changement social et comportemental et de la mobilisation de ressources. Les partenariats avec les parlementaires, la société civile, les chefs religieux, le secteur privé et d'autres organisations seront élargis de manière à ce que les droits de l'enfant restent au centre de l'attention publique. Les capacités des médias seront encore renforcées afin d'accroître le nombre de reportages de qualité professionnelle sur les questions relatives aux enfants et de permettre que leur voix soit entendue.

40. La composante de soutien du programme couvrira les coûts récurrents, notamment les salaires, les coûts des services publics de distribution et la sécurité, afin d'assurer la conformité avec les Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies.

Principaux partenariats

41. Le programme de pays œuvrera en coopération avec les principaux ministères de contrepartie, notamment les ministères du travail, de la santé et des affaires sociales; de l'éducation et de la science; de la justice; des établissements correctionnels et de l'aide juridique; et du développement régional et de l'infrastructure de Géorgie, ainsi qu'avec les autorités locales aux niveaux régional et municipal. Les autres partenaires nationaux sont les comités parlementaires des

droits de l'homme et de l'intégration civile et des soins de santé et des affaires sociales, le Bureau de l'aide judiciaire et l'Alliance nationale pour le développement de la prime enfance. Les principaux partenaires de la société civile sont l'Association géorgienne des jeunes juristes, l'Association des jeunes économistes de Géorgie, CLARITAS, Enfants de Géorgie, l'Institut de développement civique et des membres nationaux de professions libérales.

42. L'UNICEF œuvre en partenariat avec l'Union européenne et le Gouvernement des Pays Bas pour aider le gouvernement à développer les capacités dans tout le système judiciaire de la jeunesse afin qu'il applique les normes et les critères internationaux. Le processus de réforme de la protection de l'enfance a bénéficié d'une étroite collaboration entre USAID, la Communauté européenne et la Banque mondiale. Il existe aussi des partenaires importants dans la réforme du secteur de la santé et dans l'aide de l'UNICEF à l'appui de la santé de la mère et de l'enfant. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement a œuvré en partenariat avec l'UNICEF dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) dans les zones affectées par le conflit et dans le cadre de la protection de l'enfance. Une collaboration étroite entre les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies reste essentielle pour subvenir aux besoins humanitaires des populations et assurer l'accès aux zones où des programmes humanitaires sont nécessaires.

Suivi, évaluation et gestion du programme

43. Les résultats matriciels de l'UNDAF et son plan de suivi et d'évaluation fourniront le cadre global pour le suivi et l'évaluation de la réalisation de résultats de l'UNDAF et de l'UNICEF. Le suivi de la situation des enfants et des familles, en particulier ceux et celles qui sont exclus socialement, est une composante essentielle du programme de pays.

44. Les évaluations de l'impact sur les droits des enfants et les recherches sur la pauvreté et l'exclusion infantiles bénéficieront d'un soutien. Parallèlement à l'évaluation de mi-mandat, prévue pour 2013, le plan intégré de contrôle et d'évaluation comprendra des évaluations annuelles et semestrielles avec des partenaires, guidées par des visites sur le terrain, des évaluations et des enquêtes.

45. Le cabinet du Premier ministre évaluera et contrôlera le programme. Les composantes du programme seront mises en œuvre par les différents ministères d'exécution concernés ainsi que par les autorités régionales. Une coopération et une coordination étroites seront assurées avec l'équipe de pays des Nations Unies au sens large